

devraient être appliquées. Quatrièmement, il faudrait inciter la Chine, par la contrainte économique au besoin, à respecter les directives du GLF dans ses transactions nucléaires.

En contrepartie, estime M. Lellouche, les exportateurs nucléaires ne doivent pas pousser trop loin les restrictions applicables aux transferts de technologie, car cela risque de compromettre toute la coopération Nord-Sud.

M. Paul Leventhal, président du *Nuclear Control Institute*, s'est d'abord demandé s'il valait la peine de boucher les «trous» du régime de contrôle des exportations nucléaires. En effet, il est très difficile, selon lui, d'amener les exportateurs à s'entendre sur toute extension des mesures de réglementation des exportations. De plus, comme un grand nombre de produits bivalents sont visés par les restrictions, on risque de s'aliéner les pays pauvres qui réclament des transferts de technologie. Enfin, les efforts de limitation des exportations ne permettent pas de mettre fin aux programmes clandestins d'armement nucléaire.

Presque tous les producteurs importants ont conclu des transactions douteuses aux fins de la non-prolifération. L'Allemagne de l'Ouest a autorisé de nombreuses ventes de produits dangereux, en dépit des démarches diplomatiques effectuées par les États-Unis et la Grande-Bretagne à ce sujet. La France, l'URSS et la Chine ont conclu avec des proliférateurs potentiels de nombreuses transactions non assujetties à des mesures de sauvegarde. Même les États-Unis sont coupables, eux qui, en particulier, ont vendu certains produits à l'Inde jusqu'en 1976 et toléré, pour des motifs politiques, les activités nucléaires douteuses de la Chine et du Pakistan.

M. Leventhal s'est ensuite arrêté aux leçons à tirer de la crise irakienne. D'abord, le TNP a facilité le transfert de produits dangereux vers l'Irak et n'a pas entravé la réalisation du programme nucléaire de Saddam Hussein. Ensuite, les garanties de l'AIEA n'ont pas permis de mettre en lumière à temps les détournements de matières hautement fissiles par l'Irak, ni de détecter ses activités nucléaires secrètes. Enfin, le cas de l'Irak démontre qu'il est difficile de reprendre à un pays le potentiel nucléaire acquis.